

**Conflit entre respect de la vie
privée de la personne âgée et la
protection des faibles en EHPAD :
Réflexion à partir d'un cas concret**

La situation

- Femme de 86 ans
- Rejet de la pathologie et de la dépendance
- Souffrance morale +/- physique
- Repli sur soi et agressivité verbale
- Rejet de la part de l'entourage
- Isolement affectif et social

Le problème

- Introduction dans l'établissement de différents médicaments sans contrôle (morphiniques...)
- Risque iatrogénique pour la résidente
- Risque d'accident pour les autres résidents
- Opposition à toute forme de communication

Le conflit

- Protection des résidents au détriment du respect de la vie privée de la résidente.
- Respect de la vie privée de la résidente au risque de mettre les résidents en danger.

Le droit à la sécurité

- Tout individu a droit à la protection de sa personne quelque soit son âge et son état.
- L'EHPAD se doit d'assurer la protection des résidents par tout les moyens légaux et raisonnables possibles.

Le respect de la personne âgée accueillie et de ses droits

- Toute personne a le droit à une vie privée.
- Il est interdit d'envahir l'espace privé d'une personne sans son accord, quelque soit son âge.
- L'EHPAD se doit de fournir un espace privé à ses résidents.
- Cet espace privé correspond à un lieu ainsi que les moyens de communication qui y relie.

Analyse et réflexions

- Réflexion en équipe avec l'aide de nos professeurs, du conseil de l'ordre et de la DASS (ARS).

Analyse et réflexions

- Textes défendant le droit à la sécurité et le droit à la vie privée issus des mêmes sources.
- Droit à la vie privée incontournable.
- Recherche de la communication et de la compréhension.
- Réflexion en équipe, demande d'aide.
- Signalement du problème aux autorités (directeur, la DASS...).

Conclusion et rôle du médecin coordonnateur

- L'entrée en EHPAD ne doit pas être la cause d'une réduction des droits des personnes.
- Règles communes = sentiment d'appartenance à un groupe et valorisation.
- Travail d'équipe et communication.
- Prendre le temps, pas de précipitation.
- Médecin coordonnateur = chef d'orchestre.
- Décision finale appartient au directeur.

Epilogue

- Rencontre avec le fils grâce au travail d'équipe.
- Résolution du problème par le dialogue avec le fils.
- Remerciements et compliments lors du déménagement de la résidente.

MERCI